

La FCE-CFDT signe avec l'UNION Pour une augmentation salariale de 2 % en 2021

Après l'échec des négociations sur les minima conventionnels en 2020, la FCE-CFDT a obtenu pour 2021 une augmentation des minima en deux temps : **+ 1,5 % dès le 1^{er} janvier et + 0,5 % supplémentaire au 1^{er} juillet.**

La FCE-CFDT s'était pleinement investie pour faire reconnaître le travail accompli par les salariés de la branche « *Fabrication et Commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire* » (IDCC 1555). En effet, les salariés ont répondu présents pour maintenir l'activité malgré les incertitudes et les risques sur la santé liés à la Covid-19.

Pour la FCE-CFDT, il est juste que leurs implications et leurs investissements soient reconnus. Dans cette période de pandémie et de crise économique, la FCE-CFDT salue cette avancée en termes de pouvoir d'achat pour les salariés du secteur. Elle sera attentive à l'application de l'accord dans les entreprises couvertes par cette convention collective nationale, dès son entrée en vigueur, et demandera auprès du ministère l'extension de cet accord pour les entreprises non adhérentes à la chambre patronale.

Vos représentants CFDT sont à votre écoute, n'hésitez pas à les contacter.

Des choix, des actes, rejoignez la CFDT !

Coupon Contact CFDT à retourner à :

Nom : **Prénom :**

- Je souhaite vous rencontrer afin d'obtenir plus d'informations sur la CFDT
 Je souhaite adhérer à la CFDT

Tél :

Mail :



5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !